

# RBE ET REGISTRE DE COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS : ENJÈUX DU PROJET DE LOI 7961/00. COMMENT SE PRÉPARER À SA MISE EN ŒUVRE À LA FIN 2023 ?

14 novembre 2022, Hôtel Novotel Kirchberg, Luxembourg

09.00 - 09.50

## Les récentes modifications sur l'obligation de dépôt et d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés

- Quelles sont les nouveautés prévues par le nouveau projet de loi 7961 qui vise à réformer la base légale du Registre de commerce et des sociétés (RCS) et de celui des bénéficiaires effectifs (RBE)
- Quelles structures devront être inscrites au RCS ?
- Quelles informations devront être enregistrées sur le registre ?
- Qui devra procéder à l'enregistrement des données sur le registre ?
- Quand l'enregistrement des données devra-t-il être effectué ?
- Quelles sanctions en cas de non enregistrement des données ou d'enregistrement de données erronées ?

**Bertrand Gérardin, Avocat Associé, Ogier, Luxembourg**

09.50 - 10.40

## Enregistrement des données sur le RBE : aperçu pratique. Quels problèmes peuvent rencontrer les professionnels luxembourgeois ?

- Quelles seront les nouvelles obligations et prérogatives du gestionnaire du RBE découlant du projet de Loi ?
- Quelles précautions prendre lors de l'enregistrement, la mise à jour et la correction des données figurant au registre ?
- Retour d'expérience sur le RBE :
  - Qui peut accéder aux données des registres ? Quelles sont les étapes à suivre ?
  - Dans quels cas et comment demander une restriction à l'accès public aux données figurant sur le RBE ?

**Fabrice Bellencontre, Senior Associate, Elvinger Hoss Prussen, Luxembourg**

10.40 - 11.00

Pause-café

11.00 - 11.50

## RBE, RCS et RGPD : comment analyser les conclusions de l'avocat général de la CJUE du 20 janvier 2022 ?

- Le projet de Loi est-il conforme au RGPD ?
- Les discussions récentes à propos de l'accès aux registres et de la protection des données privées
- Comment les autorités luxembourgeoises prévoient-elles l'équilibre entre les données enregistrées sur les registres et le RGPD ?
- Comment la Commission nationale pour la protection des données (CNPD) tente-t-elle de protéger les intérêts des personnes mentionnées dans les registres ?
- Comment les autorités luxembourgeoises évaluent-elles la pertinence des personnes accédant aux données des registres ?
- Gestion & stockage des données : comment le RGPD protège les bénéficiaires des éventuels risques de fuite ?
- Quels sont les principaux instruments pour protéger les « droits fondamentaux » liés à la confidentialité des données ?
- Retour d'expérience sur des cas où les données présentes dans les registres ont pu être protégées

**Harmonie Méraud, Senior Associate, BSP, Luxembourg**

11.50 - 12.10

Questions/réponses

12.10

Fin de la formation

**FRAIS D'INSCRIPTION : 495 €**

**VOUS POUVEZ VOUS INSCRIRE PAR :**

• Tél : +33 982 440 575

• Fax : +33 483 076 487

• E-mail : [contact@finixevents.com](mailto:contact@finixevents.com)

• Formulaire d'inscription :

Nom. ....

Société ..... Fonction .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville ..... Pays .....

Téléphone ..... Fax ..... E-mail .....

No. TVA International .....

**VOUS SOUHAITEZ PAYER PAR :**

Virement bancaire  Carte de crédit (\*Les cartes AMEX ne sont pas acceptées) No. de carte ..... Date d'expiration. .... / .....

**RABAIS :**

En cas d'inscriptions multiples, un rabais de 10% sera appliqué sur les frais d'inscriptions payés par les deuxièmes et additionnels participants  
Si vous voulez inscrire plus de 3 participants, veuillez nous contacter à l'adresse [contact@finixevents.com](mailto:contact@finixevents.com) pour recevoir une offre personnalisée

**ANNULATION :**

Il n'y a pas de frais d'annulation pour les annulations reçues plus de 30 jours avant la formation. Aucun remboursement ne sera possible en cas d'annulation moins de 30 jours avant la formation. Dans ce cas, les participants peuvent se faire remplacer ou bénéficier d'une note de crédit correspondant au montant payé et utilisable durant un an pour n'importe lequel de nos événements. Toutes les annulations doivent être formulées par écrit par fax au +33 483 076 487 ou par e-mail à l'adresse [contact@finixevents.com](mailto:contact@finixevents.com). Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme en cas de situations impondérables indépendantes de leur volonté.